



RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA SADC PF SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES, LA PROMOTION DE LA FEMME ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE (GEWAYD) À LA 56^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ACCUEILLIE PAR LE PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE DU 8 AU 15 DÉCEMBRE 2024

Monsieur le Président, je propose que la 56^e Assemblée plénière adopte le rapport de la Commission permanente sur l'égalité des genres, la promotion de la femme et le développement de la jeunesse (GEWAYD) déposé le 11 décembre 2024.

TABLE DES MATIÈRES

1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION	3
2.0 TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA COMMISSION	3
3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET LEURS DATES	3
4.0 CONTEXTE.....	3
5.0 L'EXAMEN DES QUESTIONS ESSENTIELLES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA COMMISSION.....	4
5.1 Appel à des efforts concertés pour lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique et lors des élections (VAWPE) et pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.....	4
5.2 Appel aux parlementaires de la SADC PF pour qu'ils plaident en faveur de l'égalité des genres dans les postes politiques et décisionnels et qu'ils prennent des mesures législatives et autres pour promouvoir l'égalité des genres.....	5
5.3 Appel à la SADC PF pour promouvoir l'autonomisation des jeunes et leur participation aux processus décisionnels politiques, économiques et autres de la région de la SADC.....	5
5.4 État d'avancement de la transformation de la SADC PF en un Parlement de la SADC.....	5
6.0 RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES LORS DE L'AUDITION PUBLIQUE.....	6
6.1 Présentation du projet de cadre révisé de la SADC pour la réalisation de la parité hommes-femmes en politique et dans les postes de décision d'ici à 2035	6
6.2 Mesures législatives et de contrôle visant à renforcer la mise en œuvre des cadres régionaux pour la parité hommes-femmes au niveau national.....	7
6.3 Lutter contre le mariage des enfants et la violence basée sur le genre chez les jeunes grâce à la législation et aux programmes d'éducation... 	7
6.4 Mesures visant à garantir un accès équitable des femmes et des jeunes à l'éducation et au développement des compétences.....	7
6.5 Améliorer la représentation des jeunes dans les processus de prise de décision aux niveaux national et régional	8
6.6 Initiatives visant à réduire la fracture numérique pour les femmes et les jeunes, en particulier dans les communautés rurales	8
7.0 DÉLIBÉRATIONS AND RECOMMENDATIONS.....	8
8.0 ANNEXES.....	13

1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION

A la date de la réunion, la commission était composée des membres suivants:

- | | |
|--|------------|
| 1. Hon. Princess Kasune (Présidente) | Zambie |
| 2. Hon. Sénateur Thato Mako Mohale (Vice-président) | Lesotho |
| 3. Hon. Teresa José Adelina Neto | Angola |
| 4. Botswana (le Parlement a été dissous dans l'attente des élections du 30 octobre 2024) | |
| 5. Hon. Cathy Moleka Sakombi | RDC |
| 6. Hon. Nokuthula Dlamini | Eswatini |
| 7. Madagascar (Membre non encore affecté après les élections générales du 29 mai) | |
| 8. Malawi (Membre non encore affecté à la commission) | |
| 9. Maurice (le Parlement a été dissous avant les élections du 10 novembre) | |
| 10. Mozambique (le Parlement a été dissous avant les élections du 9 octobre) | |
| 11. Hon. Paula Kooper | Namibie |
| 12. Hon. Regina Esparon | Seychelles |
| 13. Afrique du Sud (Membre non encore désigné après les élections générales du 29 mai) | |
| 14. Hon. Shally Josepha Raymond | Tanzanie |
| 15. Hon. Maybe Mbowa | Zimbabwe |

2.0 TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA COMMISSION

D'une manière générale, la commission permanente GEWAYD traite des questions relatives à l'égalité des genres, à la promotion et à l'autonomisation des femmes, au développement de la jeunesse et aux enfants, comme le stipule son mandat en vertu de l'article 42 (a) du règlement intérieur du forum parlementaire de la SADC.

3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET LEURS DATES

La commission GEWAYD a tenu sa séance d'audition publique virtuelle le 23 octobre 2024 sous le thème : « *Tirer parti du rôle du forum parlementaire de la SADC pour faciliter la participation des citoyens à l'intégration régionale de la SADC en vue d'une meilleure responsabilisation et d'un développement socioéconomique inclusif* ».

4.0 CONTEXTE

La séance d'audition publique 2024 a souligné l'importance de la participation des citoyens et le rôle stratégique de l'IP de la SADC dans la promotion de la responsabilité, du développement inclusif et de la cohésion sociale dans le cadre des efforts d'intégration de la SADC. Au cours des années, la SADC PF a maintenu son engagement à impliquer les citoyens dans les processus législatifs, en particulier pour faire progresser l'égalité des genres, l'autonomisation des jeunes et l'inclusion sociale.

La commission GEWAYD s'est concentrée sur la manière dont les parlements de la SADC peuvent renforcer leurs rôles législatifs, de contrôle et de représentation afin de promouvoir une participation citoyenne inclusive, en particulier pour les femmes et les jeunes. La séance a exploré des stratégies visant à faire progresser la parité hommes-femmes et le développement des jeunes, en abordant les défis et les opportunités dans des domaines tels que l'emploi des jeunes, l'éducation, l'esprit d'entreprise et la représentation dans la prise de décision. Tout en reconnaissant les progrès accomplis en matière de représentation des femmes et des jeunes, la commission a relevé des difficultés persistantes, notamment les disparités entre les genres dans les rôles de direction et les obstacles auxquels se heurtent les communautés rurales et marginalisées. Elle a salué les efforts déployés pour transposer dans le droit interne la loi type de la SADC sur l'éradication du mariage des enfants, renforçant ainsi l'engagement de la SADC PF en faveur de la protection des droits des femmes et des enfants.

La commission a examiné le cadre révisé de la SADC pour la parité hommes-femmes, une mise à jour du cadre de 2009 visant à remédier aux disparités de genre persistantes. Tout en reconnaissant les étapes historiques, telles que la déclaration de la SADC de 1997 sur le genre et le développement et le protocole de 2008, la commission a noté la sous-représentation persistante des femmes aux postes de direction, soulignant la nécessité d'une action immédiate. La commission a approuvé le cadre révisé, qui vise à renforcer l'engagement politique des femmes dans les États membres de la SADC. Les discussions ont été soutenues par les observations de l'ONU Femmes, qui a souligné l'urgence des quotas de femmes et des mesures visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes dans la sphère politique. L'audience publique a également abordé des questions telles que l'emploi des jeunes dans l'économie numérique, le rôle des parlements dans la promotion de la parité des genres, et des recommandations de réformes politiques pour améliorer la représentation des jeunes et favoriser un environnement législatif plus inclusif.

5.0 L'EXAMEN DES QUESTIONS ESSENTIELLES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA COMMISSION

Le Comité a examiné certaines questions critiques avant de passer à la séance de formation, comme suit :

5.1 Appel à des efforts concertés pour lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique et lors des élections (VAWPE) et pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles

La commission a pris note des efforts déployés par le secrétariat, en collaboration avec diverses organisations de la société civile, pour plaider en faveur de l'adoption de lois types visant à protéger les droits des femmes et des jeunes filles. À cet égard, la commission a salué l'initiative de la SADC PF de coorganiser une réunion régionale sur la loi type de la SADC sur

l'éradication du mariage des enfants à Lusaka, en Zambie, du 19 au 23 août 2024, afin d'examiner les progrès accomplis dans la transposition de la loi type et de promouvoir les meilleures pratiques. La réunion, officiellement ouverte par la présidente, Hon. Kasune, également ministre de la justice de Zambie, et la secrétaire générale, S.E. Sekgoma, qui a prononcé l'allocution principale, a également permis de créer une communauté de pratique pour mettre fin au mariage des enfants et d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre de cette initiative.

5.2 Appel aux parlementaires de la SADC PF pour qu'ils plaident en faveur de l'égalité des genres dans les postes politiques et décisionnels et qu'ils prennent des mesures législatives et autres pour promouvoir l'égalité des genres

La Commission a salué la collaboration en cours entre SADC PF et le Secrétariat de la SADC pour réviser le cadre de la parité hommes-femmes de la SADC en tant que membre du groupe de travail technique. Le cadre fournit des lignes directrices aux États membres pour qu'ils respectent leurs engagements en matière de participation des femmes à la vie politique et à la prise de décision, conformément aux articles 12 et 13 du protocole de la SADC sur le genre et le développement. La commission a apprécié l'opportunité d'exploiter les perspectives parlementaires lors de l'examen du cadre et de sa matrice de mise en œuvre.

5.3 Appel à la SADC PF pour promouvoir l'autonomisation des jeunes et leur participation aux processus décisionnels politiques, économiques et autres de la région de la SADC

La commission a félicité la SADC PF pour les efforts qu'elle déploie actuellement afin de maintenir l'élan en matière d'engagement des jeunes. Cela comprenait le fait de donner la priorité aux soumissions des jeunes lors des auditions publiques. La commission a également salué l'engagement des jeunes par le secrétaire général, qui a prononcé un discours lors du 6^e forum de la jeunesse d'Afrique australe, qui s'est tenu du 10 au 13 août à Harare, au Zimbabwe, en marge du 44^e sommet de la SADC. Le forum a rassemblé 300 jeunes des 16 États membres de la SADC. En outre, la commission a apprécié l'innovation consistant à inviter un représentant des jeunes à s'adresser à la session de l'assemblée plénière sur les questions relatives à la jeunesse dans la région de la SADC. La commission s'est également rappelée de la résolution de l'assemblée plénière relative à la création d'un groupe de jeunes de la SADC PF et a décidé de se faire l'avocat de sa mise en œuvre.

5.4 État d'avancement de la transformation de la SADC PF en un Parlement de la SADC

La commission a salué les progrès accomplis dans la transformation de la SADC PF en un Parlement de la SADC, douze États membres ayant signé l'accord modifiant le traité pour établir le Parlement de la SADC comme l'une des institutions de la SADC au titre de l'article 9, paragraphe 1. L'accord est

entré en vigueur le 11 juillet 2024. La commission a également pris note du fait que le projet de protocole instituant le Parlement de la SADC a été diffusé aux États membres et que ceux-ci ont disposé d'un délai de six mois pour soumettre leurs observations au secrétariat.

6.0 RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES LORS DE L'AUDITION PUBLIQUE

6.1 Présentation du projet de cadre révisé de la SADC pour la réalisation de la parité hommes-femmes en politique et dans les postes de décision d'ici à 2035

Le Dr Makanatsa a présenté le cadre révisé de la SADC pour la parité hommes-femmes, en soulignant les obstacles persistants à la pleine participation des femmes à la vie politique et à la prise de décision dans toute la région de la SADC, notamment la pauvreté, les normes culturelles bien ancrées et les systèmes électoraux discriminatoires tels que le scrutin uninominal à un tour, qui limitent la représentation des femmes. Le cadre vise à atteindre la parité entre les hommes et les femmes d'ici 2035, en exhortant les États membres à adopter des systèmes électoraux et des quotas sensibles au genre afin de soutenir l'engagement politique des femmes, avec des recommandations spécifiques pour les législatures, les exécutifs, les systèmes judiciaires et les autorités locales afin de favoriser des environnements inclusifs et sensibles au genre.

Les actions clés comprennent des quotas de femmes, des réformes législatives et des protections contre la discrimination et la violence, soulignant l'importance de soutenir les femmes marginalisées et de reconnaître les contributions des femmes d'Afrique australe à la paix régionale comme preuve de leur capacité de leadership. Pour soutenir ces objectifs, la matrice de mise en œuvre du cadre présente six objectifs stratégiques visant à renforcer les politiques, à suivre les progrès et à répondre aux nouvelles menaces pesant sur le leadership des femmes, telles que le harcèlement en ligne, tout en plaidant en faveur d'une plus grande égalité des genres dans tous les secteurs.

6.2 Mesures législatives et de contrôle visant à renforcer la mise en œuvre des cadres régionaux pour la parité hommes-femmes au niveau national

Deux soumissions ont été présentées dans ce domaine : L'honorable Hilda Macheso, jeune parlementaire d'Afrique australe pour le Malawi, a souligné la nécessité de la parité hommes-femmes, plaidant en faveur d'une représentation égale des femmes et des hommes et décrivant les principaux cadres d'égalité. Elle a cité des défis tels que la sous-représentation, les disparités économiques et la faible application des politiques. Susan Tolmay, associée chargée des questions de genre et de gouvernance chez Gender Links, a présenté le baromètre 2024 de la participation des femmes à la vie politique en Afrique, notant les progrès réalisés dans la région de la SADC mais soulignant les obstacles persistants tels que la violence à l'encontre des femmes en politique, la représentation limitée des jeunes et les obstacles socioéconomiques à la pleine participation des femmes.

6.3 Lutter contre le mariage des enfants et la violence basée sur le genre chez les jeunes grâce à la législation et aux programmes d'éducation

Les présentations de Washington Mumbamarwo, expert en communication du Forum de la jeunesse d'Afrique australe (SAYOF), et des représentants de Women of the South Speak Out (WOSSO) et de She-Hive Association ont abordé des questions cruciales auxquelles sont confrontés les jeunes, et en particulier les jeunes femmes, en Afrique australe. Mumbamarwo a souligné l'impact de la pauvreté, des normes culturelles et du manque d'éducation sur les mariages d'enfants et les violences basées sur le genre (VBG) parmi les jeunes, en insistant sur la nécessité d'une action législative et communautaire. Refiloe Harris de She-Hive, Veronika Haimbili et Vimbai Nyika de WOSSO, ont discuté des défis auxquels sont confrontées les jeunes femmes, notamment le mariage précoce, la violence basée sur le genre, l'accès limité aux soins de santé et les pratiques d'avortement à risque, appelant à la mise en place de services complets de santé sexuelle et reproductive et à la dépénalisation de l'avortement.

6.4 Mesures visant à garantir un accès équitable des femmes et des jeunes à l'éducation et au développement des compétences

Trois présentations ont été reçues dans ce domaine thématique de la part de Ludo Sekga, juriste spécialiste des droits de l'homme à l'African Centre for Governance, Antsaniavo Rameliniaina, jeune parlementaire d'Afrique australe de Madagascar, et Fundile Nkala, jeune parlementaire de la SADC du Zimbabwe. Les présentations ont mis en évidence le besoin urgent d'un accès équitable à l'éducation et d'un développement des compétences pour les femmes et les jeunes dans la région de la SADC, en particulier pour les groupes marginalisés. Tous les trois intervenants ont souligné l'importance de relever des défis tels que l'insuffisance des ressources, le manque d'intégration de la dimension de genre et les inégalités intersectorielles. Ils ont

souligné la nécessité de politiques éducatives inclusives, d'une autonomisation économique, de systèmes d'apprentissage flexibles, d'un enseignement adapté à la culture et d'une plus grande implication de la communauté pour créer un changement durable.

6.5 Améliorer la représentation des jeunes dans les processus de prise de décision aux niveaux national et régional

Deux présentations ont été reçues dans le cadre de ce domaine thématique : l'une par Mandipa Ndlovu, chercheur en gouvernance et conseiller en prospective stratégique, sur le thème « Mainstreaming Futures « Intégration de la réflexion prospective dans la SADC : Tirer parti des cadres existants pour un développement inclusif », et l'autre par Maureen Shonge d'ONU Femmes - Afrique de l'Est et Afrique australe. Ndlovu a présenté la réflexion prospective comme un outil permettant de renforcer la résilience et la planification à long terme dans la région de la SADC, en soulignant la nécessité de politiques axées sur le genre et la jeunesse pour combler les lacunes en matière de données, de transformation numérique et de soutien législatif. La présentation de Shonge s'est focalisée sur le renforcement de la participation des jeunes à la gouvernance aux niveaux national et régional, en mettant l'accent sur la création d'environnements inclusifs, le renforcement des capacités, le mentorat et les plates-formes permettant aux jeunes de s'exprimer dans les discussions politiques.

6.6 Initiatives visant à réduire la fracture numérique pour les femmes et les jeunes, en particulier dans les communautés rurales

Deux présentations ont été reçues dans ce domaine thématique de la part d'Omphra Tshamano, responsable de projet au Centre pour les droits de l'homme de l'Université de Pretoria, et de Sally Ncube, représentante régionale d'Equality Now pour l'Afrique australe. Tous deux ont souligné l'impact de la fracture numérique sur les communautés rurales, en particulier les femmes et les jeunes. Le manque d'accès à l'internet et aux outils numériques exacerbe les inégalités et limite l'inclusion économique, éducative et sociale. Les obstacles tels que les défis psychologiques, matériels et liés aux compétences, ainsi que l'insuffisance des infrastructures numériques dans les zones rurales, contribuent à l'exclusion sociale et économique, à l'accès limité aux soins de santé et à l'éducation, et à l'enracinement de la pauvreté. Les deux présentations ont souligné l'urgence de combler ce fossé afin de promouvoir la participation de tous à l'économie numérique et de remédier aux disparités régionales.

7.0 DÉLIBÉRATIONS AND RECOMMENDATIONS

Après les présentations des experts et des citoyens, la commission a délibéré sur les questions soulevées et a décidé de recommander à la 56^e assemblée plénière ce qui suit :

Concernant les mesures législatives et de contrôle visant à renforcer la mise en œuvre des cadres régionaux pour la parité des genres au niveau national :

- i. **Se réjouit** de la révision du cadre de la SADC pour la parité hommes-femmes et de la participation des parlementaires, et souligne l'importance du respect de ce cadre par une mise en œuvre efficace et le renforcement des mécanismes de responsabilité pour réaliser des progrès tangibles vers la parité hommes-femmes dans tous les secteurs de la région de la SADC.
- ii. **Prend note** de la nécessité urgente de combler les lacunes législatives dans la réglementation des outils numériques, de l'intelligence artificielle et des médias sociaux, qui ont contribué à la désinformation et à la cyberviolence, en particulier à l'encontre des femmes en politique, tout en préservant la liberté d'expression.
- iii. **Insiste** sur la nécessité d'introduire des quotas constitutionnels ou législatifs de parité hommes-femmes aux postes de décision, d'adopter des systèmes électoraux plus inclusifs et de nommer des femmes à des rôles stratégiques, en particulier dans les domaines de la politique sociale qui touchent les groupes marginalisés.
- iv. **Réitère** l'importance de lever les obstacles financiers à la participation des femmes à la vie politique en adoptant des lois sur le financement des partis politiques qui soutiennent les campagnes des femmes, notamment en liant le financement public à la parité des genres.
- v. **Insiste** sur le rôle essentiel du Parlement dans la réalisation de la parité hommes-femmes, notamment en adoptant des lois fondées sur les droits, en intégrant les engagements régionaux et internationaux en matière de participation politique des femmes, en créant des commissions axées sur l'égalité des sexes et en veillant à ce que tous les travaux parlementaires éliminent les discriminations basées sur le genre.
- vi. **Souligne** l'importance d'un partenariat avec la société civile pour promouvoir la parité des genres et assurer le respect de la législation, y compris par le biais de litiges d'intérêt public en cas de non-respect des lois et des politiques existantes.
- vii. **Prend note** du rôle du pouvoir judiciaire dans la promotion de la parité des genres en adoptant des approches progressives et fondées sur les droits, en particulier lorsque le droit coutumier contredit les principes constitutionnels, tels que la primogéniture masculine.
- viii. **Réitère** le rôle influent des chefs traditionnels dans la promotion de l'égalité des genres en s'attaquant aux barrières socioculturelles, telles que les pratiques culturelles restrictives et la violence fondée sur le genre, et en encourageant des attitudes inclusives au sein de leurs communautés.
- ix. **Souligne** l'importance d'inclure pleinement les jeunes dans les processus de gouvernance afin de construire une société plus inclusive et plus équitable, en reconnaissant la proportion importante de jeunes dans la population de la région.

- x. A réitéré la nécessité de mettre l'accent sur les femmes handicapées, en reconnaissant les multiples formes de discrimination qui entravent leur inclusion sociale, économique et politique.

Concernant la lutte contre le mariage des enfants et la violence basée sur le genre chez les jeunes par le biais de la législation et de programmes d'éducation :

- i. **Appelle** à une intensification des activités de plaidoyer en faveur de l'adoption de la loi type de la SADC sur l'éradication du mariage des enfants, de sanctions plus sévères pour les contrevenants, de lois plus strictes sur le mariage des enfants et de la dépénalisation de l'avortement afin de garantir l'autonomie des femmes et des jeunes filles en ce qui concerne leurs décisions en matière de santé génésique.
- ii. **Exhorte** à multiplier les campagnes de sensibilisation pour lutter contre les pratiques culturelles néfastes, à impliquer les dirigeants locaux dans l'évolution des normes et à faire participer les jeunes à la lutte contre le mariage des enfants et la violence basée sur le genre, en leur donnant les moyens de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'éducation par les pairs en matière de droits.
- iii. **Appelle** à des possibilités d'éducation élargies pour les filles, ainsi qu'à des programmes d'acquisition de compétences nécessaires à la vie courante et d'autonomisation économique, afin de réduire les pressions en faveur des mariages précoces et la vulnérabilité à la violence liée au sexe, en encourageant l'autosuffisance et les choix éclairés.
- iv. **Appelle** à la mise en place d'espaces sûrs, de conseils et d'un soutien juridique pour les victimes de mariages d'enfants et de violences basées sur le genre, afin de garantir une prise en charge et une réintégration adéquate, tout en rendant les services de SDSR accessibles et adaptés aux jeunes, en particulier dans les zones rurales.

Concernant les mesures visant à garantir un accès équitable des femmes et des jeunes à l'éducation et au développement des compétences

- i. **Appelle** à la mise en œuvre d'évaluations d'impact régulières, à la collecte de données ventilées par sexe et à des mécanismes de retour d'information afin d'évaluer l'accès à l'éducation et d'adapter les programmes en vue d'améliorer les résultats.
- ii. **Encourage** l'intégration de programmes d'études sensibles au genre, l'augmentation de la proportion d'enseignantes, la mise en place de méthodes d'enseignement sensibles à la culture, la création d'espaces sûrs et un soutien ciblé pour créer des environnements éducatifs inclusifs pour les étudiants marginalisés.
- iii. **Appelle** à l'adoption de politiques éducatives inclusives, de lois contre la discrimination et de quotas pour les femmes dans les programmes éducatifs et professionnels, ainsi qu'au lancement de campagnes de sensibilisation pour lutter contre les stéréotypes, promouvoir l'égalité

et informer les femmes et les jeunes sur les possibilités d'éducation et de carrière.

Améliorer la représentation des jeunes dans les processus de prise de décision aux niveaux national et régional

- (i) **Encouragement** à donner la priorité à la réflexion prospective dans l'élaboration des politiques de la SADC afin de garantir une croissance inclusive à long terme, en s'appuyant sur des cadres tels que la politique de développement de la jeunesse de la SADC et le protocole sur le genre et le développement.
- (ii) **Appelle** à une action urgente en matière d'emploi des jeunes, de culture numérique et de déficit de compétences, en particulier pour les femmes, afin de réduire les disparités et de promouvoir une participation économique égale dans l'ensemble de la région.
- (iii) **Appelle** à un renforcement des partenariats entre les parlements, la société civile, les organisations de jeunesse et les experts afin d'améliorer la collecte de données et d'éclairer la gouvernance.
- (iv) **Encouragement** la mise en place de politiques incluant les jeunes afin de créer des voies pour la participation des jeunes à la prise de décision aux niveaux national et régional.
- (v) **Exhorte** les parlements à continuer de promouvoir les plateformes de dialogue avec les jeunes et à intégrer leur voix dans les discussions politiques par le biais de forums, d'organes consultatifs et de partenariats intersectoriels.

Concernant les initiatives visant à réduire la fracture numérique pour les femmes et les jeunes, en particulier dans les communautés rurales :

- i. **Exhorte** les États membres de la SADC à prendre rapidement des mesures pour honorer leurs engagements en matière d'inclusion numérique et à fournir des rapports d'état d'avancement réguliers, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes.
- ii. **Appelle** à des mesures urgentes pour combler les lacunes juridiques et garantir une budgétisation sensible au genre et à la jeunesse pour l'expansion de l'infrastructure numérique, en particulier dans les zones rurales mal desservies.
- iii. **Encouragement** la formulation de politiques qui favorisent un accès abordable à l'internet par le biais de modèles de tarification, de subventions et de la création de centres publics d'internet sûrs et accessibles.
- iv. **Appelle** à l'intégration de la culture numérique et de l'égalité des sexes dans les programmes d'enseignement dès le plus jeune âge afin de préparer les jeunes à une participation active dans les espaces numériques.
- v. **Exhorte** à l'élaboration de politiques en matière de TIC assorties d'objectifs sexospécifiques afin d'améliorer la représentation des femmes et des jeunes dans la gouvernance numérique et de collaborer

avec les chefs traditionnels pour lever les barrières sociales et garantir la sécurité en ligne.

La commission a présenté ses excuses au Centre africain de recherche sur la population et la santé (APHRC) et à SaFAIDS, dont les propositions ont été placées sur une liste d'attente et n'ont pu être présentées en raison de la sursouscription. Bien que regrettable, cette évolution reflète la popularité croissante de l'audition publique en tant que plateforme de participation citoyenne.

Hon. Princess KASUNE
PRÉSIDENT

M. Sheuneni KURASHA
SECRETAIRE DE LA COMMISSION

8.0 ANNEXES

ANNEXE I - LISTE DES FONCTIONNAIRES

- i. Boemo Sekgoma, secrétaire générale, secrétariat de la SADC PF
- ii. Joseph Manzi, directeur des affaires parlementaires et des programmes, secrétariat de la SADC PF
- iii. Sheuneni Kurasha, responsable de programme et secrétaire de commission pour la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme et GEWAYD, secrétariat de la SADC PF
- iv. Rachel Mundilo, Gestionnaire de programme FANRCJ, Secrétariat SADC PF
- v. Masenate Molapo, gestionnaire du programme TIFI, secrétariat de la SADC PF
- vi. Dr Moses Magadza, responsable des médias, secrétariat de la SADC PF
- vii. Ronald Wandwaai, responsable des TIC, secrétariat de la SADC PF
- viii. Paulina Kanguatjivi, assistante de procédure et coordinatrice, secrétariat de la SADC PF

ANNEXE II - LISTE DES EXPERTS ET DES CITOYENS QUI ONT PRÉSENTÉ DES OBSERVATIONS LORS DE L'AUDITION PUBLIQUE

<p>Projet de cadre révisé de la SADC pour la réalisation de la parité des genres en politique et dans les postes de décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observations préliminaires sur le cadre révisé - Mme Phemelo Maiketso, chef de la division « Genre », secrétariat de la SADC • Perspectives sur l'égalité des genres - Maureen Shonge, spécialiste régionale de la politique - Participation politique des femmes, ONU Femmes - Afrique de l'Est et Afrique australe de ONU Femmes • Présentation du cadre révisé et de sa matrice de mise en œuvre - Dr Makanaka Makonese, consultant SADC
<p>Intégration de la réflexion prospective dans la SADC : Tirer parti des cadres existants pour un développement inclusif, Mandipa Ndlovu, chercheur en gouvernance et conseiller en prospective stratégique Email : info@mandipandlovu.com</p>
<p>La parité hommes-femmes en action : Mesures parlementaires pour un changement durable - Hon. Hilda Macheso, Parlementaire de la jeunesse d'Afrique australe (Malawi) Email : machesohilda@gmail.com</p>
<p>L'accès à l'éducation et au développement des compétences pour les femmes et les jeunes, guidé par la question suivante : quelles mesures peuvent être mises en œuvre pour assurer un accès équitable à l'éducation et au développement des compétences pour les femmes et les jeunes ? Mme Ludo Sekga (avocate spécialisée dans les droits de l'homme) - The African Centre for Governance, Email : tumelo@africancentregov.org</p>
<p>Rôle des parlements dans la mise en œuvre du cadre pour la parité hommes-femmes - Hon. Patience Munyenyembe, Présidente du Parlement des jeunes d'Afrique australe (Malawi) Email : munyenyembepeshy@gmail.com</p>
<p>Comment améliorer la représentation des jeunes dans les processus décisionnels aux niveaux national et régional ? ONU Femmes - Afrique de l'Est et Afrique australe Email: maureen.shonge@unwomen.org</p>
<p>Quelles sont les initiatives susceptibles de réduire la fracture numérique pour les femmes et les jeunes, en particulier dans les communautés rurales ? - Ompha Tshamano, Chargé de projet : Unité d'expression, d'information et de droits numériques Email : ompha.tshamano@up.ac.za</p>

Mesures visant à garantir un accès équitable à l'éducation et au développement des compétences - Hon. Antsaniavo Rameliniaina, Parlementaire des jeunes d'Afrique australe et présidente du Comité permanent sur les droits des personnes handicapées, le genre et le développement des jeunes femmes (Madagascar) Email : antsaniavo.emergence@gmail.com

La participation politique des femmes en Afrique : Décortiquer le baromètre Afrique 2024 en se concentrant sur la région SADC, Susan Tolmay, Associée Genre et Gouvernance, Gender Links Email : governance@genderlinks.org.za

Aborder les mesures d'intersectionnalité pour une éducation équitable et un développement des compétences pour les femmes et les jeunes marginalisés - Hon. Fundile Nkala, Parlementaire des jeunes de la SADC (Zimbabwe) Email : fundynkala@gmail.com

Voix et choix : Un avenir sûr et productif pour les jeunes femmes de la SADC - Veronika Haimbili, Vimbai Nyika et Refiloe Harris - Jeunes de Gender Links

Lutter contre le mariage des enfants et la violence sexiste chez les jeunes - Washington Mumbamarwo, expert en communication, SAYOF Email : info.sayof@gmail.com

Mesures visant à réduire la fracture numérique pour les femmes et les jeunes, en particulier dans les communautés rurales - Sally Ncube, représentante régionale pour l'Afrique australe, Equality Now
Email : sncube@equalitynow.org